INTERNATIONAL OIL POLLUTION COMPENSATION FUND 1971

FONDS INTERNATIONAL D'INDEMNISATION DE 1971 POUR LES DOMMAGES DUS À LA POLLUTION PAR LES HYDROCARBURES

4 Albert Embankment
London SE1 7SR
Telephone: 0171-582 2606
Telefax: 0171-735 0326
Telex: 23588 IMOLDN G

71FUND/Circ.62
30 juin 1998

Notification de la dénonciation de la Convention de 1971 portant création du Fonds par le Canada, la Nouvelle-Zélande et l'Indonésie et de l'extension de la dénonciation par le Royaume-Uni

Conformément à la règle 4.6 du Règlement intérieur du Fonds international d'indemnisation de 1971 pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (Fonds de 1971), l'Administrateur a l'honneur d'informer les États contractants que, à la suite du dépôt d'instruments de dénonciation, la Convention internationale portant création d'un Fonds international d'indemnisation de 1971 pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (Convention de 1971 portant création du Fonds) cessera d'être en vigueur à l'égard du Canada après le 29 mai 1998, à l'égard de la Nouvelle-Zélande après le 25 juin 1999 et à l'égard de l'Indonésie après le 26 juin 1999.

L'Administrateur a également l'honneur d'informer les États contractants que le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a, le 15 mai 1998, étendu sa dénonciation de la Convention de 1971 portant création du Fonds aux territoires ci-après: Anguilla, bailliage de Guernesey, Bermudes, Gibraltar, îles Caïmanes, îles Pitcairn, Henderson, Ducie et Oeno, îles Turques et Caïques, îles Vierges britanniques, Sainte-Hélène et dépendances, territoire britannique de l'océan Indien et zones de souveraineté britannique d'Akrotiri et de Dhakelia à Chypre.

On trouvera au verso la liste des 52 États contractants à la Convention de 1971 portant création du Fonds, y compris les États qui ont déposé des instruments de dénonciation.

* * *

États contractants au Fonds de 1971

Albanie	Fidji	Nigéria
Algérie	Gabon	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Antigua-et-Barbuda	Gambie	Pologne
Barbade	Ghana	Portugal
Belgique	Guyana	Qatar
Bénin	Inde	République arabe syrienne
Brunéi Darussalam	Islande	Saint-Kitts-et-Nevis
Cameroun	Italie	Seychelles
Chine (Région administrative spéciale de Hong-kong)	Kenya	Sierra Leone
	Koweït	Slovénie
Colombie	Malaisie	Sri Lanka
Côte d'Ivoire	Maldives	Tonga
Croatie	Malte	Tuvalu
Djibouti	Maroc	Vanuatu
Émirats arabes unis	Maurice	Venezuela
Estonie	Mauritanie	Yougoslavie
Fédération de Russie	Mozambique	

États qui ont déposé des instruments de dénonciation et qui quitteront le Fonds de 1971 à la date indiquée

Canada	29 mai 1999
Nouvelle-Zélande	25 juin 1999
Indonésie	26 juin 1999